

Réunion du Conseil Municipal Séance du vendredi 22 mars 2013

L'an deux mille treize et le vendredi vingt deux mars à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Jean Paul MARTIN, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Claire GINIER.

Procuration : Serge GOUT à Bernard ROUQUETTE

Absent : Johan VALMALLE

Madame Éliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 13 décembre 2012

Budget Transport Tapoul

- 1 – Vote du Compte de Gestion à l'unanimité
- 2 – Vote du compte Administratif à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 443.42		3 793.13		7 236.55
Opérations de l'exercice	123.21	3 500.41	14 354.20	15 230.42	14 177.41	18 730.83
TOTAL	123.21	6 943.83	14 354.20	19 023.55	14 477.41	25 967.38
Résultat de clôture		6 820.62		4 669.35		11 489.97
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
RESULTAT DEFINITIF		6 820.62		4 669.35		11 489.97

Budget Via Ferrata

- 1 – Vote du Compte de Gestion à l'unanimité
- 2 – Vote du compte Administratif à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38.51		310.14		348.65
Opérations de l'exercice	601.00	2 000.72	1 876.76	3 120.00	2 477.76	5 120.72
TOTAL	601.00	2 039.23	1 876.76	3 430.14	2 477.76	5 469.37
Résultat de clôture		1 438.23		1 553.14		2 991.37
Restes à réaliser	179.76	NEANT	NEANT	NEANT	179.76	NEANT
RESULTAT DEFINITIF		1 258.47		1 553.14		2 811.61

Budget Eau

- 1 – Vote du Compte de Gestion à l'unanimité
2 – Vote du compte Administratif à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 758.72		5 485.27		29 243.99
Opérations de l'exercice	12 795.03	11 660.19	9 295.98	13 641.56	22 091.01	25 301.75
TOTAL	12 795.03	35 418.91	9 295.98	20 126.83	22 091.01	55 545.74
Résultat de clôture		22 623.88		10 830.85		33 454.73
Restes à réaliser	1 328.00	NEANT	NEANT	NEANT	1 328.00	NEANT
RESULTAT DEFINITIF		21 295.88		10 830 85		32 126,73

Budget Principal

- 1 – Vote du Compte de Gestion à l'unanimité
2 – Vote du compte Administratif à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49.77		13 365.59		13 415.36
Opérations de l'exercice	138 705.68	173 138.81	102 439.86	131 209.27	241 145.54	304 348.08
TOTAL	138 705.68	173 188.58	102 439.86	144 574.86	241 145.54	317 763.44
Résultat de clôture		34 482.90		42 135.00		76 617.90
Restes à réaliser	16 744.14	0,00	NEANT	NEANT	16 744.14	0,00
RESULTAT DEFINITIF		17 738.76		42 135.00		59 873.76

Travaux en cours

◇ Eclairage public : Les travaux de mise aux normes de l'éclairage public ont commencé, le nouvel éclairage donne satisfaction. L'extension vers les chalets résidentiels sera faite à cette occasion.

◇ Enfouissement des réseaux : La tranche d'enfouissement des réseaux secs sur Massevaques est en cours de réalisation

◇ Ecole : La commission des travaux s'est réunie le 15 mars en présence de l'architecte qui a présenté 2 projets. Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet qui prévoit le maintien de la salle de classe à l'emplacement actuel. En outre par rapport à ce projet la possibilité d'extension avec alignement sur le mur du bâtiment est actée. Le permis de construire devrait déposer au plus tard début avril. L'appel d'offres mis en ligne le 12 avril.

Questions diverses

Cession des latrines champêtres : Elles ont été cédées à M LABIT, qui a procédé à leur enlèvement. M LABIT a fait un don de 200 € à la commune.

Captage des Tunes : Mrs Mercier et Rouvière se sont rendus sur le futur captage des Tunes pour évaluer les travaux, l'entreprise Rouvière établira un devis.

PDE : suite aux dossiers présentés, le Conseiller Général a donné son accord pour financer en PDE les opérations suivantes : Remplacement des radiateurs du foyer rural, la mezzanine extérieure au garage municipal, les fournitures pour la réfection de la cour de l'école et l'achat d'une table et de 2 bancs pour la place du village.

Maison de la santé : Le Conseil Municipal a pris connaissance de la lettre du 12 mars 2013 adressée par la Mairie de FLORAC qui expose le projet de création d'une Maison de Santé pluri professionnelle à FLORAC. Elle se traduit par un appel de fonds auprès des communes faisant partie du secteur géographique de permanence des soins de médecine ambulatoire pour un montant global de 100 000 €, la quote-part de la commune de ROUSSES étant estimé à 1 822.68 €. Cette somme pouvant être révisée à la hausse dans l'éventualité où une ou plusieurs communes refuseraient de participer au projet de création de la Maison de Santé.

Le Conseil sur le fonds ne peut que souscrire à la création d'une Maison de santé, mais il trouve, sur la forme, le procédé for cavalier. La méthode employée par le conseil municipal de Florac est identique à celle précédemment utilisée pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours : les communes du territoire de Florac ne sont considérées que comme des bailleurs de fonds.

Aussi le Conseil décide de:

- Saisir le Conseil Communautaire de Tarnon Mimente afin qu'elle se rapproche des 3 autres Communautés de Communes pour examiner la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage collégiale qui libérerait la Mairie de Florac d'une maîtrise d'ouvrage qu'elle exerce actuellement « par défaut ».
- Réserver en conséquence sa réponse auprès de la Mairie de Florac
- Prendre les dispositions budgétaires pour pouvoir faire face à ses obligations dès 2013, si cela s'avérait nécessaire

Inspection d'accadémie : l'inspectrice n'a toujours pas daigné répondre à la demande d'entrevue adressée par les parents des enfants d'âge scolaire.

Lettre d'Anthony MARTIN : M Martin propose de donner son accord pour qualifier le chemin du clos de voie communale, sous certaines conditions. Si le conseil accède à sa demande, le passage du chemin du clos en voie communale sera l'occasion de régler de manière officielle les problèmes de bornage de ce chemin vis-à-vis de certains propriétaires.

La séance est levée à 0h30.